

Le 18 octobre 2013

**Par SDÉ, courriel électronique et poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement  
DOSSIER RÉGIE : R-3842-2013**

Chère consœur,

Conformément à la lettre de directive procédurale du 24 septembre 2013, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) et Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**), confirment qu'ils n'entendent pas contester les demandes de reconnaissance de statut d'expert pour M. Paul Centolella pour la FCEI et de M. Laurence Booth pour l'AQCIE et le CIFQ. Ils ne contestent pas non plus le statut d'expert conseil du Dr. Roger M.R. Higgin pour OC.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

*(s) Marie-Christine Hivon*

Marie-Christine Hivon  
MCH/jb

Copies : Me Éric Dunberry, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Me Yves Fréchette, Directeur – Affaires juridiques Transport et Distribution